



Commission
économique pour
l'Afrique

Tour d'horizon de la gouvernance en Afrique centrale: *Recommandations et plan d'action*



Quatrième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF IV)

Gouvernance pour une Afrique en marche

En collaboration
avec



La Banque africaine
de développement



L'Union africaine



Commission économique pour l'Afrique

Atelier préparatoire au quatrième Forum pour
le développement de l'Afrique (ADF IV)
sur la gouvernance pour une Afrique en marche
pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale

1^{er} - 3 décembre 2003
Accra, Ghana

Tour d'horizon de la gouvernance en
Afrique de l'centrale:
Recommandations et plan d'action

Octobre 2004

Table des matières

Première partie: Introduction et historique.....	1
1.1 Introduction	1
1.2 La situation de la gouvernance en Afrique centrale.....	2
1.3 La gouvernance économique (des entreprises)	9
1.4 Le projet africain de gouvernance.....	10
Deuxième partie: L'approche centrafricaine de la gouvernance.....	13
2.1 Consultation sous-régionale	13
2.2 Les défis de la gouvernance et la voie à suivre	13
Troisième partie: Matrice du plan d'action	21
Références	24

Première partie: Introduction et historique

1.1 Introduction

La présente analyse a pour but d'examiner l'évolution de la mise en œuvre de la gouvernance dans la sous-région Afrique centrale. Cette réflexion s'organise en deux parties. La première est une introduction. La deuxième partie est consacrée aux perspectives de la gouvernance dans la sous-région. L'analyse propose quelques recommandations et un plan d'action pour le renforcement de la gouvernance en Afrique centrale.

Longtemps critiqués pour leur mauvaise gouvernance, les pays africains, particulièrement ceux de l'Afrique centrale, se sont engagés dans des réformes politiques et institutionnelles profondes. Malgré les troubles civils qu'ont connus certains pays de la sous-région (République centrafricaine, Congo, Tchad et Sao Tome-et-Principe), la plupart d'entre eux se sont engagés dans la recherche de moyens pour instaurer des mesures et règles démocratiques pour la promotion de la bonne gouvernance. Les dernières années ont vu une consolidation de ces efforts. Cependant, la mise en œuvre de ces règles et mesures se heurte au manque de rigueur et de suivi de la part des responsables immédiats impliqués dans la mise en œuvre de ce processus.

Les Chefs d'État africains ont reconnu l'importance de la bonne gouvernance dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ils ont admis que le processus pour atteindre une croissance socioéconomique et un développement durable dans leur pays respectif peut être influencé par plusieurs facteurs, dont la gouvernance, les conflits, la corruption.

En prenant pour base d'analyse les indicateurs d'évaluation du processus de la gouvernance, notamment ceux élaborés par la CEA et repris en grande partie par le programme du NEPAD, on constate que la période examinée, c'est-à-dire l'année 2002-2003, est marquée par peu de phénomènes nouveaux à l'exception de la crise sociopolitique de la République centrafricaine et du coup d'État militaire à Sao Tome-et- Principe.

Pour faciliter la recherche et la lecture, des indicateurs de suivi des progrès accomplis en matière de bonne gouvernance, ont été utilisés choisis parmi ceux élaborés par la Division de la gestion des politiques et du développement de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (DGPD/CEA). Ils se limitent à la gouvernance politique (la représentation politique et le multipartisme, l'efficacité institutionnelle et la responsabilité, le respect des droits humains, les organisations de la société civile –OSC – et le genre); et à la gouvernance économique et la gestion des entreprises.

1.2 La situation de la gouvernance en Afrique centrale

La gouvernance politique

Les conclusions de deux premières études réalisées dans la sous-région montrent qu'il y a un consensus autour de la gouvernance comme facteur essentiel pour un développement soutenu. En effet, la bonne gouvernance permet de faire participer une grande partie, sinon tous les citoyens d'un pays au développement, tout en garantissant la mise en œuvre des règles et lois.

Les pays de la sous-région ont fait un pas important vers la croissance économique et la promotion d'un développement soutenu en entreprenant des réformes drastiques tendant à promouvoir la gouvernance. Elles comportent trois éléments principaux: l'amélioration des services publics; la promotion de la décentralisation et de la gouvernance locale; le renforcement des politiques économiques, et la mise en place effective d'un système judiciaire transparent qui respecterait les droits humains. Elles devront permettre de créer un environnement propice au développement du secteur privé, à la promotion de la participation de la société civile dans la gestion des affaires publiques et au renforcement de l'implication des populations, surtout des femmes, dans la prise de décisions.

Représentation politique et multipartisme

L'Afrique, particulièrement l'Afrique centrale, est devenue «plus démocratique» qu'il y a quelques décennies. En effet, le multipartisme a commencé à être effectif dans presque tous les pays de la sous-région avec le vote et la promulgation des lois sur le régime des libertés. Cela est dû en partie à la mondialisation et ses corollaires de conditionnalités imposées aux pays par les institutions de Bretton Woods et les autres créanciers. Ainsi, dans la grande majorité des pays, le système politique consiste en une démocratie plurielle qui peut compter plusieurs partis politiques et où les partis au pouvoir peuvent être dominants, disposant de près de 51 à 75 % des sièges au Parlement.

Des avancées significatives ont ainsi été enregistrées grâce à l'adoption et à la mise en œuvre progressive de constitutions révisées (au Cameroun en 1996), l'adoption des lois sur le financement des partis politiques (Cameroun en 2002) et la mise en place d'observatoires nationaux ou de commissions nationales des élections (Cameroun en 2002 et Tchad). Ces progrès ont pu être réalisés à travers la participation active des partis politiques aux débats politiques nationaux, notamment les partis représentés à l'Assemblée nationale, ainsi que les organisations de la société civile. Tous les pays de la sous-région ont essayé d'organiser au cours de ces dernières années des élections libérales et pluralistes.

Au Cameroun les dernières élections (2002) ont permis à cinq partis, sur un total de 47 «grandes» formations politiques, de siéger au Parlement avec une prédominance du Rassemblement démocratique du peuple Camerounais (RDPC) qui est actuellement le parti au pouvoir.

Au Gabon, le premier tour des législatives de 2001 a vu la victoire du Parti démocratique du Gabon (PDG) avec 86 sièges. Une dizaine de sièges a été gagnée par des candidats indépendants, n'appartenant à aucun parti.

Au Congo, les élections législatives du 26 mai 2002 ont vu près d'un millier de candidats, dont 160 femmes, se lancer dans les élections pour 137 sièges à conquérir. La grande partie des sièges a été gagnée par le parti actuellement au pouvoir.

Au Tchad, les dernières élections présidentielles, remportées par le Mouvement patriotique du salut (MPS) du Président sortant avec près de 63 % des voix, et les législatives ont donné la majorité à ce parti, avec près de 96 députés au Parlement. Les deux autres formations politiques, notamment la Fédération action pour la République (FAR) et le Rassemblement démocratique populaire (RDP) ont été élus pour siéger au Parlement, soit individuellement ou en coalition avec plusieurs petits partis.

Pour parvenir à ces résultats qui démontrent que la démocratie fait lentement son chemin, il a fallu mettre en place un environnement favorable. C'est ainsi que dans de nombreux pays de la sous-région, tels que le Congo, le Tchad, Sao Tome-et-Principe, de nouvelles lois électorales ont vu le jour, pour préserver l'autonomie et l'indépendance du système électoral vis-à-vis de tous les organes de l'État et des partis politiques.

Cependant, dans la pratique, ces nouvelles dispositions n'offrent pas toutes les garanties pour un système neutre et efficace de prévention ou de résolution des conflits qui résultent des élections ou de la cohabitation de ces partis avec celui qui est au pouvoir. Par exemple au Tchad, l'opposition a réfuté les résultats des présidentielles, dénonçant une fraude massive du parti au pouvoir. De même, au Cameroun, les partis politiques d'opposition et leurs candidats, ont considéré que l'autorité électorale (l'Observatoire national des Élections – ONEL) mise en place était sous l'influence du Gouvernement et du parti au pouvoir. Les partis d'opposition ont même signé un manifeste déplorant le fait que la date des élections ait été annoncée avant même que l'ONEL ne devienne réellement opérationnel.

Les gouvernements assurent très peu de sécurité aux partis d'opposition légalement reconnus en vue de garantir leur autonomie de mouvement et de fonctionnement à travers le pays. La plupart du temps, ceux-ci sont contraints d'assurer eux-mêmes leur sécurité. Parfois, ils sont à la merci de toutes les agressions.

Le système électoral garantit de façon légale et pratique un processus totalement crédible et transparent d'inscription sur les listes électorales, de vote, de proclamation des résultats dans presque tous les pays de la sous-région. Cependant, les mécanismes de recours contre les résultats des élections (quand ceux-ci paraissent incorrects aux yeux de l'opposition) sont souvent inadaptés. C'est le cas au Tchad où les élections présidentielles ont été contestées, avec un recours auprès de la Cour suprême qui n'a pas abouti. Au Cameroun, les partis d'opposition ont décidé de déposer une plainte à l'issue des législatives et des municipales. Parfois, les recours sont acceptés par la Cour suprême qui ordonne la reprise des élections: c'est le cas du Gabon où les législatives ont été reprises dans plusieurs localités au Tchad, le Conseil constitutionnel a statué sur plusieurs requêtes en annulation et a rendu sa décision finale, avant de proclamer les résultats définitifs des législatives; au Cameroun, des élections ont été reprises dans quelques circonscriptions.

Peut-on dire pour autant que la démocratie est réellement en marche dans les pays de la sous-région? Il serait difficile de l'affirmer. Car très peu d'entre eux pratiquent réellement la démocratie apte à garantir les droits humains, la liberté de presse et l'indépendance judiciaire. En effet, dans son Rapport annuel (2002) sur le développement humain, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) annonçait que «le monde n'a jamais compté autant de démocraties. Mais sur les 140 pays qui organisent des élections pluralistes, seuls 80 sont

véritablement démocratiques selon l'un des indicateurs utilisés pour mesurer la démocratie. Et 106 restreignent toujours considérablement leurs libertés civiles et politiques». La quasi-totalité des pays africains se trouvent dans cette dernière catégorie de pays. Dans ce même rapport, le PNUD indique que les guerres entre pays ont fortement diminué. Mais les guerres civiles et les conflits internes se sont amplifiés. Ces conflits résultent du manque de démocratie, de libertés civiles et politiques.

Depuis 1990, on peut considérer que le processus de démocratisation des pays de la sous-région est enclenché. Au Cameroun, les textes réinstaurant le multipartisme, libéralisant la presse, et abrogeant la législation d'exception, sont soumis à l'Assemblée Nationale et en décembre 1990, le Chef d'Etat promulgue la liberté d'association. Le multipartisme est de retour, et de nombreux partis sortent de la clandestinité, tandis que d'autres sont créés. Le Cameroun compte à ce jour près de 200 partis politiques.

Au Gabon, la Conférence nationale sur la démocratie qui s'était déroulée en mars et avril 1990, a débouché notamment sur la mise en place d'une nouvelle constitution et de nouvelles institutions. L'ouverture démocratique et le recentrage de l'activité politique autour du principe de primauté de la Constitution, constituent des données nouvelles susceptibles d'atténuer l'influence jusque là exercée par le Chef de l'Etat. Toutefois, la constitution a ensuite subi plusieurs amendements dont la modification de la loi électorale.

Au Tchad, le point de départ de l'émergence de la démocratie pluraliste fut la tenue en 1993 de la Conférence Nationale Souveraine (CNS). Malgré les contraintes financières ayant limité la durée de la CNS, elle a posé des actes déterminants pour une évolution positive du processus démocratique et l'instauration d'un Etat de Droit. A l'issue de la CNS une période de transition consacra l'adoption d'une série de textes fondamentaux créant des institutions démocratiques et traçant le cadre de leur organisation et de leur fonctionnement. Le nouveau système politique fit ses preuves avec deux élections présidentielles (1996 et 2001) ainsi que deux élections législatives (1997 et 2002).

Efficacité institutionnelle et responsabilité

La constitution assure le plein équilibre entre les différents pouvoirs (exécutif, légal et judiciaire) dans très peu de pays. Les pouvoirs sont entièrement exercés par le Président de la République dans plusieurs pays. L'organe législatif de la plupart des pays est indépendant des agences extérieures dans quelques domaines importants de la législation. L'organe législatif est généralement une institution efficace pour légiférer et débattre des questions d'importance nationale et parfois efficace pour rendre l'exécutif comptable de sa gestion. Mais étant donné que dans la plupart des cas, le Parlement est constitué des élus du parti au pouvoir, et que l'exécutif est tout puissant et le président de ce parti, il peut s'avérer difficile pour le pouvoir législatif d'exercer une fonction de contrôle de l'exécutif.

Dans un certain nombre de pays, les débats parlementaires sont parfois riches, utiles et répondent aux besoins des populations (au Cameroun, par exemple, l'opposition a critiqué durement le budget de l'Etat pendant la session parlementaire sur le budget annuel 2002). Dans pratiquement tous les pays de la sous-région, l'opposition au Parlement exerce une certaine influence sur la politique, les programmes et /ou la législation mise en place par le Gouvernement. L'opposition a, dans pratiquement tous les pays, exigé la mise en place de commissions électorales indépendantes. Cependant, dans certains pays, les partis au pouvoir continuent d'exercer une forte influence sur le déroulement des élections en confiant une partie des prérogatives au Ministère de l'intérieur

ou de l'administration territoriale qui entre rapidement en conflit avec la structure «autonome» mise en place pour superviser les élections ou qui domine cette structure, rendant ainsi toutes ses actions caduques.

Le pouvoir judiciaire est moyennement indépendant des autres pouvoirs (exécutif et législatif) dans son fonctionnement et les tribunaux de première instance sont accessibles aux citoyens dans pratiquement tous les pays de la sous-région. Les citoyens peuvent ester en justice quel que soit leur statut économique. Mais le judiciaire n'étant pas à l'abri de la corruption, les citoyens victimes d'un abus quelconque répugnent à faire appel à la justice.

Ainsi au Tchad, le problème de la corruption de la justice a pris une ampleur telle, qu'il a été mis en place la Commission d'Enquête et de Poursuites du Personnel Judiciaire et des auxiliaires de Justice (CEPPAJ) créée par le président du CSM. La CEPPAJ est chargée de mener des enquêtes relatives aux affaires civiles, pénales, commerciales et sociales jugées à partir de janvier 2001 et ayant fait l'objet de vives contestations des justiciables; de proposer des poursuites pour des faits constitutifs d'infractions reprochées aux personnels et auxiliaires de justice.

Au Gabon en revanche, la qualité des services fournis par la justice reste déficitaire à cause de nombreux problèmes dont l'insuffisance de la formation initiale, l'inconstance de la formation continue, l'insuffisance numérique du corps de la magistrature, le manque de compétence technique, l'insuffisance des moyens financiers et matériels, et la situation de dépendance envers l'exécutif.

Au Cameroun, l'organe judiciaire n'est pas encore à l'abri de la corruption et le statut social et économique de l'individu exerce encore une influence pour son accès à la justice.

Les Gouvernements sont indépendants de leurs actions seulement dans quelques domaines importants de politique, le reste étant pratiquement décidé par le Chef de l'État lui-même (c'est le cas de la Guinée équatoriale, du Gabon et du Cameroun, où les grandes décisions politiques et économiques sont prises par les Chefs d'État).

La composition du corps des hauts fonctionnaires des pays de la sous-région reflète dans une certaine mesure la diversité des couches de la société. Pour ne pas susciter de mécontentements de la part d'une quelconque couche sociale ou tribu, on assigne les postes ministériels en tenant compte des grandes régions du pays. Mais, dans un certain nombre de pays, on s'assure que les postes clés (finance, pétrole, armée, affaires étrangères et intérieur) reviennent aux ressortissants de la même région, voire de la même ethnie ou tribu que le Chef de l'État ou aux membres du parti au pouvoir.

Respect des droits humains

Les droits civils et politiques garantis par la constitution sont, dans un certain nombre de pays de la sous-région généralement respectés. Mais dans d'autres pays, ils sont parfois violés pour «raison d'État» ou pour se débarrasser de quelques opposants qui empêchent le pouvoir en place de régner sur les affaires du pays. Par exemple, d'après l'Observatoire de la démocratie en Afrique (Democraf), la République centrafricaine a, au cours des années écoulées et surtout en 2001, violé les droits humains des populations centrafricaines. Des exécutions extrajudiciaires ont eu lieu après la tentative de putsch. D'après le Gouvernement de cette époque, celles-ci auraient été perpétrées par des éléments incontrôlables ou incontrôlés des forces de l'ordre. Même le Président du Mouvement pour la défense des droits de l'homme en a fait les frais, après avoir organisé un

sondage sur la question de savoir si le Président de la République devait démissionner ou rester au pouvoir en février 2001. Les résultats de ce sondage n'étaient pas favorables au Président. Au Cameroun l'affaire des neuf disparus de Bépanda qui a failli envenimer la vie politique est aussi un exemple de violation des droits humains.

Les organisations de la société civile (OSC)

La société civile est vue dans le monde entier comme un espace d'intermédiation entre l'État et le citoyen. C'est en effet à travers les multiples composantes de la société civile – syndicats, associations professionnelles, ligues des droits humains, ONG de développement, organisations féminines, organisations des jeunes, pour ne citer que celles-ci – qu'un changement a pu s'opérer au niveau de la gestion sociopolitique et économique de la plupart des pays de la sous-région.

Dans la grande majorité des pays de la sous-région, la société civile est autorisée et encouragée à fonctionner indépendamment de tous les organes de l'État et/ou du parti au pouvoir et à devenir un centre puissant qui aide au renforcement du pouvoir des groupes sociaux. Au Cameroun par exemple, la loi de 1990 sur les associations et celle de 1999 qui régit la vie des ONG donnent l'occasion aux organisations de la société civile de participer aux débats politiques et parfois à la prise de décisions. Elles sont souvent consultées sur la gestion, la prévention et/ou la résolution des conflits (Congo, République centrafricaine et Tchad). Dans pratiquement tous les pays, les mécanismes de consultation mis en place permettent aux organisations de la société civile d'influencer les politiques et programmes gouvernementaux. Dans un certain nombre de pays de la sous-région, la société civile a été à la tête des revendications populaires. Par exemple, au Tchad et au Cameroun, les organisations de la société civile ont permis la construction d'un oléoduc de plus de 1000 kilomètres entre les deux pays en tenant compte de l'aspect environnemental entre autres. Il en est de même au Gabon où les syndicats des enseignants font souvent pression sur la politique gouvernementale en matière d'éducation et de vie sociale.

En outre, les organisations de la société civile contribuent souvent à promouvoir l'obligation de rendre compte et la transparence dans les affaires du Gouvernement, comme au Cameroun où elles ont participé activement aux dernières discussions entre les États de l'Afrique centrale et les bailleurs de fonds sur l'Initiative PPTE et les Accords de Cotonou. Elles ont aussi participé aux grandes assemblées telles que la Rencontre Afrique-France, la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la résolution du conflit au Congo Brazzaville, au Tchad et en République centrafricaine.

Cependant, beaucoup de lacunes persistent au sein de la société civile dans la sous-région. Ces lacunes sont dues en grande partie à son jeune âge. Elle n'est pas assez expérimentée, non formée, et manque des ressources réelles (financières, matérielles et humaines) pouvant lui permettre de mieux jouer son rôle: celui de plaidoyer et d'intermédiaire entre le peuple et le Gouvernement. Pour combler ces lacunes, elle devra profiter des possibilités de renforcement des capacités qui lui sont offertes par les instituts de financement, les organisations de développement, et le système des Nations Unies.

S'agissant des médias de masse, ils opèrent dans un environnement libre et concurrentiel dans la plupart des pays de la sous-région. Mais il arrive que les gouvernements prennent des mesures oppressives. C'est le cas au Tchad, où le Haut conseil de la communication a pris la décision d'interdire aux radios privées communautaires ou associatives de programmer des émissions et des débats à caractère politique, pendant toute la durée des dernières campagnes électorales

présidentielle et législative. C'est aussi le cas au Cameroun où *Radio Freedom* et *la Radio Vatican* ainsi qu'un journal ont tout récemment été scellés sur ordre du Ministère de la communication.

À l'exception de Sao Tome-et-Principe, du Gabon et du Congo, où les médias publics et autres ressources publiques sont équitablement accessibles à tous les partis politiques légalement reconnus pendant les élections, les autres pays de la sous-région limitent encore l'utilisation des médias publics par les partis politiques. Pour palier à ces problèmes, un grand nombre de partis politiques ont créé leurs propres journaux et radios, souvent traqués par le pouvoir en place.

L'approche de genre

En Afrique centrale, l'approche de genre est prise très au sérieux. Un effort constant est fait au niveau de tous les pays de la sous-région pour instaurer l'équité entre les femmes et les hommes. Les filles ont droit aux mêmes possibilités que les garçons quant à l'admission à l'école. De même, au niveau de l'implication des femmes dans la prise de décisions, aucun Gouvernement n'est en reste. C'est ainsi que par exemple, à Sao Tome-et-Principe, le Gouvernement d'union nationale issu des dernières élections de 2002 était constitué de cinq femmes sur les onze ministres et secrétaires d'État.

Malgré certains efforts parmi les pays de la sous-région, la représentation des femmes pour des postes à haute responsabilité dans l'administration centrale de l'Etat reste faible. Au Tchad par exemple, seulement 8% des employés du Gouvernement sont des femmes, et 5,16% à l'Assemblée Nationale en 2003. Conscient de ces problèmes, le Gouvernement a souscrit aux engagements de différentes conférences internationales et régionales en faveur de la femme et adopté des textes de lois nationaux pour favoriser l'intégration effective de la femme dans le processus de développement.

Au Gabon, les femmes ne représentent que 14 % des membres du gouvernement en 2002, 9 % des membres du parlement, 22,2 % de la cour constitutionnelle et 8,6% du conseil économique et social. Parallèlement, les femmes manifestent un fort désir de contribuer au développement de proximité et à la démocratie locale, en sollicitant des mandats de membres aux conseils départementaux et conseils municipaux. Les élections locales de 1996 ont enregistré la victoire de 311 femmes dont 68 dans les conseils d'arrondissement, 174 dans les conseils municipaux et 69 dans les conseils départementaux.

Résolution des conflits: efficacité du dialogue

Comme il a été indiqué plus haut, les pays de la sous-région ont développé au cours de ces dernières années des programmes de promotion de la bonne gouvernance et des réformes ont été mises en place. Celles-ci se sont accentuées aux niveaux des services publics, de la décentralisation et de la gouvernance locale, de l'efficacité du système judiciaire et du respect des droits humains. La plupart des pays de la sous-région ont compris que sans ouverture démocratique, à travers laquelle les constitutions permettent d'organiser des élections libérales et pluralistes, leurs régimes vivront toujours des moments difficiles, resteront vulnérables aux conflits et à l'insécurité.

On peut constater aujourd'hui que dans la plupart de ces pays, les partis politiques, régis par les différentes constitutions, ont plus ou moins respecté les règles du jeu démocratique.

Cependant, la République centrafricaine a connu une instabilité politique qui a fragilisé et paralysé les efforts de développement entrepris après l'indépendance. Au cours de l'année 2002

et au début de 2003, la situation s'est aggravée avec les coups d'État qui ont obligé le Président «démocratiquement élu» à s'exiler. Cette situation de crise permanente a eu d'énormes effets négatifs sur l'économie du pays ainsi que sur l'ensemble des économies de la sous-région, et a causé notamment un ralentissement des échanges commerciaux (biens et services), surtout avec le Cameroun et le Tchad.

Aujourd'hui, avec l'arrêt des hostilités, il faut panser les plaies qu'ont laissées ces nombreuses crises sur les populations et sur l'économie nationales. Pour y parvenir, les Centrafricains ont choisi d'instaurer un dialogue national dans l'ensemble de la classe politique, élargi à toutes les couches sociales afin d'établir une paix durable et de jeter les bases d'un décollage économique durable. Au cours de ce dialogue, la Constitution et le Code électoral ont été examinés pour déceler les lacunes qu'ont engendré cette crise.

Au Gabon, dans le cadre du dialogue entre les dirigeants et les populations, le Gouvernement a demandé une trêve sociale à toutes les organisations de la société civile, principalement les syndicats. À cet effet, des négociations ont débuté le 8 septembre 2003 entre le Gouvernement et les syndicats pour relancer l'économie qui souffre d'une crise latente due à la chute de la production pétrolière, à la mévente de certaines matières premières gabonaises et surtout à la mauvaise gestion des recettes issues de la vente de ces productions.

Toujours dans le cadre de la résolution des conflits à travers le dialogue, l'Assemblée nationale du Congo Brazzaville a approuvé une loi d'amnistie en faveur des miliciens «ninjas» qui se sont battus contre l'armée régulière, afin de calmer les esprits et d'instaurer une paix définitive dans le pays. Un Ministère chargé des mutilés de guerre a été créé pour prendre en charge leur réhabilitation et leur insertion dans la vie socioéconomique du pays.

Les réformes administratives en Afrique centrale

La complexité de l'administration publique et des enjeux de la bonne gouvernance a appelé à créer de nouveaux outils pour garantir la cohérence des réformes et le succès de nouvelles approches auprès des citoyens. C'est dans cet esprit que la plupart des pays de la sous-région ont mis en place, soit séparément, soit avec d'autres entités, des départements ministériels en charge de la réforme administrative et ou de la gouvernance (Cameroun et Congo). Des programmes nationaux de gouvernance (PNG) ont également été mis en place, qui s'articulent souvent autour de la promotion de la participation effective des populations à la gestion des affaires publiques; de l'exécution du processus de décentralisation; de l'amélioration du système d'information; et de la facilitation de l'élaboration de projets d'intérêt commun, par les populations.

Efficacité des institutions régionales

Les institutions sous-régionales, notamment la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont joué un rôle prépondérant dans la promotion de la bonne gouvernance politique en Afrique centrale. En effet, l'après coup d'État en République centrafricaine a été géré avec un certain succès grâce aux efforts conjoints des pays membres de la CEMAC en association avec la communauté internationale. C'est dans ce cadre que des troupes militaires ont été envoyées dans ce pays sous la bannière de la CEMAC pour faire respecter l'arrêt des hostilités.

Pour prévenir les crises, les dirigeants des pays de la sous-région se sont engagés à lutter contre les armes légères. À cet effet, un programme de formation des officiers supérieurs des forces

armées et de sécurité au contrôle des armes légères et de petits calibres en Afrique centrale a été organisé, à Yaoundé, Cameroun en septembre 2003, avec l'assistance du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique. Le programme de formation a réuni des experts des 11 pays de la CEEAC. Tous les participants à ce programme de formation ont été d'avis que les États africains doivent valoriser les vertus du dialogue et du respect mutuel afin de prévenir les conflits. En effet, gérer une crise coûte plus cher que de la prévenir.

À Sao Tome-et-Principe, la tentative de coup d'État perpétrée par les jeunes militaires contre le Président «démocratiquement élu» s'est achevée sans effusion de sang grâce à l'intervention des institutions régionales qui ont utilisé le dialogue comme solution au conflit.

1.3 La gouvernance économique (des entreprises)

La justice est l'une des institutions qui peut ou non favoriser les investissements étrangers dans un pays donné. Les lenteurs judiciaires peuvent aisément détourner les investisseurs étrangers et locaux d'un pays. Cette réalité n'échappe pas aux pouvoirs publics des pays de la sous-région qui ont, au cours des dernières années, mis un accent particulier sur le renforcement des pratiques de bonne gouvernance en matière de gestion économique.

Au Cameroun par exemple, la construction de nouveaux palais de justice et la création de nouvelles juridictions, notamment à Yaoundé et à Douala, devraient permettre de remédier à la lenteur dans les délibérations et jugements des affaires qui ont trait aux investissements.

En outre, une réunion des Chefs de cours d'appel a été organisée en septembre 2003 à Yaoundé, pour permettre à ces derniers de s'adapter aux nouvelles législations nationales et internationales sur les investissements et plus généralement sur les affaires commerciales. L'un des trois thèmes majeurs de cette réunion a d'ailleurs porté sur les nouvelles normes de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du Droit des affaires (OHADA) et leur application. En plus des Chefs de cours d'appel, les conclusions de la réunion se sont adressées à tous les magistrats, aux greffiers et aux auxiliaires de la justice, en vue d'assurer une efficacité et une efficience accrues sur le terrain et la crédibilité de la justice camerounaise.

Il a été démontré que la bonne gouvernance des entreprises facilite l'accès au marché des capitaux, améliore la confiance des investisseurs et contribue à la compétitivité des entreprises. De ce point de vue, des efforts considérables ont été consentis aux niveaux national et international pour promouvoir et encourager la pratique de la bonne gouvernance économique et des entreprises.

Le développement du secteur privé est souvent, dans tous les pays de la sous-région, encouragé par les politiques gouvernementales qui cherchent à créer un environnement favorable. Les gouvernements reconnaissent l'importance du secteur informel dans l'économie et encourage activement son développement et son évolution vers le secteur formel. Cependant, celui-ci est handicapé par le manque de ressources financières et humaines, et ne se développe pas rapidement.

Le secteur privé est parfois impliqué dans la formulation des politiques qui influencent son développement, à travers le dialogue entre le patronat et le Gouvernement ainsi que les syndicats (Gabon, Cameroun).

Les deux communautés économiques sous-régionales, la CEMAC et la CEEAC ont permis à l'Afrique centrale de se doter d'un ensemble cohérent ainsi que d'un marché économique, renforcé par la levée de la plupart des barrières tarifaires et non tarifaires. Cette levée a permis

d'instaurer la libre circulation des biens de consommation et de production et de tendre vers une libre circulation des personnes.

1.4 Le projet africain de gouvernance

Introduction

La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a été à l'avant-garde du débat sur la gouvernance. Elle a rappelé le rôle central que les facteurs de la gouvernance peuvent jouer, souligné la situation actuelle difficile en Afrique et mis un accent particulier sur les relations qui existent entre la bonne gouvernance et le développement économique soutenu. La CEA a soutenu une approche dynamique, des États démocratiques qui soutiennent les meilleures perspectives pour le développement et le redressement de la région étaient essentiels. La CEA est convaincue que le renversement de la situation concernant le déclin économique nécessitera des gouvernements proactifs, dotés d'une capacité accrue pour formuler les politiques, gérer les services essentiels et faire preuve de transparence et de responsabilité.

Dans ses efforts en faveur du développement de l'Afrique et en capacité d'agence clé de la composante «gouvernance» du NEPAD, la CEA s'est engagée à aider au renforcement des capacités des gouvernements en matière de gouvernance et à consolider les institutions et pratiques de la bonne gouvernance sur le continent.

La CEA s'est lancée dans un projet ambitieux qui consiste à étudier et mesurer les nombreux aspects complexes de la gouvernance en Afrique. Le projet «Évolution et suivi des progrès accomplis en vue de la bonne gouvernance en Afrique » évalue les progrès réalisés par les pays africains dans le renforcement des valeurs démocratiques et de la gouvernance, et compile les résultats de cette évaluation dans un rapport. Le projet est complémentaire aux efforts des gouvernements et cherche à établir un consensus parmi les acteurs sur la façon dont la bonne gouvernance doit être renforcée sur le continent.

Depuis son introduction, en 2001, le projet s'est penché sur trois des sept pays de l'Afrique centrale couverts par le Bureau régional de la CEA en Afrique centrale à savoir le Cameroun, le Gabon et le Tchad.

Quelques observations importantes

Il faudra attendre tous les rapports nationaux pour se faire une idée générale des tendances. Les observations préliminaires indiquent un intérêt croissant de la sous-région Afrique centrale pour le renforcement de la gouvernance.

Pour ce qui est de la paix et la sécurité, un changement est en train de s'opérer et les pays prennent la responsabilité de lutter contre les crises importantes de la sous-région. Par exemple, nous avons assisté à la restauration de l'ordre constitutionnel à Sao Tomé-et-Principe après la tentative de coup d'État de juillet 2003. L'amélioration des situations de crise en République centrafricaine et au démocratique Congo constituent également des développements louables. Sur le plan de la gestion économique, de nombreux changements se sont opérés dans les systèmes économiques, politiques et sociaux au niveau de la sous-région. Ceux-ci ont apporté des améliorations sans précédent dans les conditions de vie de certains citoyens des États de

la sous-région. Ces améliorations ont été obtenues en partie grâce aux percées technologiques significatives dans les secteurs agricoles, médicaux, génétiques, environnementaux, des transports, et surtout de l'information et de la communication.

La gouvernance doit opérer dans un contexte qui favorise l'interaction entre l'État et la société civile. La gouvernance est un vieux sujet qui remonte à l'époque pré-coloniale, jusqu'à la lutte pour les indépendances nationales en passant par l'époque coloniale. La bonne gouvernance ne se limite pas seulement à la création et la mise en place d'un système politique multipartite ou tout simplement à l'organisation d'élections libres, équitables et régulières, ou à l'application de la suprématie de la loi. Bien que ces éléments soient nécessaires, ils ne sont pas suffisants. La bonne gouvernance nécessite plus d'engagement, de respect et d'interaction aussi bien de la part de ceux qui mettent en place les règles et les lois que de la part des populations qui doivent les respecter. Elle nécessite surtout une bonne constitution qui n'a pas besoin d'être modifiée au gré des gouvernants ou de la volonté d'un petit groupe de personnes. Elle a aussi besoin d'institutions de réglementation pouvant lutter contre la corruption, promouvoir la liberté des individus, tout en les impliquant dans le développement.

Même si la gouvernance dans les pays de la sous-région n'est pas suffisante actuellement, les perspectives donnent un certain espoir car les États eux-mêmes ont adhéré aux principes énumérés plus haut qui sous-tendent la bonne gouvernance. À travers leurs plans nationaux, ils se sont engagés à jouer le jeu du partenariat pour permettre à chaque acteur d'apporter sa contribution aux efforts déployés pour la transformation de l'administration publique de son statut de «puissance publique» à celui de fournisseur de service public. Ces plans nationaux de gouvernance ont retenu la consolidation du partenariat secteur public/secteur privé/société civile comme l'un des objectifs principaux après celui de la gestion efficace de l'État¹.

La lutte contre la corruption est en train de connaître un progrès notable. Pour preuve, lors de la troisième Conférence régionale des sections africaines de *Transparency International*, tenue à Yaoundé en octobre 2003, les représentants de 16 pays d'Afrique ont décidé d'intensifier et de poursuivre la lutte contre la corruption. Au cours de cette même réunion, il a été décidé de la création d'un observatoire national de lutte contre la corruption au Cameroun, à travers les cellules installées dans les départements ministériels. *Transparency International* a aussi pris la résolution d'assister les pays africains à travers le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans la lutte contre la corruption. Si ces initiatives se répètent à travers la sous-région, la bonne gouvernance connaîtra des progrès remarquables.

En outre, l'adoption de la nouvelle Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, signée à Abuja et au Mozambique donnera une base solide à une approche africaine de lutte contre la corruption. Elle viendra compléter la convention de Vienne.

L'alphabétisation est aussi l'un des éléments qui pourra participer à l'amélioration de la gouvernance en Afrique centrale, car un peuple lettré ne peut ignorer les lois et règles qui le régissent. L'illettrisme est en effet en train d'être vaincu dans les pays de la sous-région, surtout au Gabon, au Congo et au Burundi. Cependant, des efforts doivent encore être entrepris pour permettre à chacun d'apprendre à lire et à écrire, de connaître ses droits et ses devoirs. Ainsi, la sous-région pourrait non seulement atteindre un des Objectifs du Millénaire, mais aussi et surtout permettre à la bonne gouvernance de s'installer définitivement dans des pays riches en ressources naturelles inexploitées.

¹ Document du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: www.nepad.org

Taux d'alphabétisation des adultes (% de la pop. de 15 ans et plus)

	1992	1993	1994	1995	1998	2000	2001
Angola	42,5	42,5	42,5	42,0	42,0	42,0	42,0
Burundi	32,9	33,7	34,6	35,3	45,8	48,0	49,2
Cameroun	59,6	60,8	62,1	63,4	73,6	75,8	72,4
Congo	70,7	72,1	73,9	74,9	78,4	80,7	81,8
Gabon	58,9	60,3	62,6	63,2	63,0	71,0	71,0
Guinée équatoriale	75,3	76,4	77,8	78,5	81,1	83,2	83,1
République centrafricaine	53,9	56,0	57,2	60,0	44,0	46,7	48,2
République dém. du Congo	74,1	75,2	76,4	77,3	58,9	61,4	62,7
Rwanda	56,8	58,0	59,2	...	64,0	66,8	68,0
Sao Tomé-et-Principe	60,0	60,0	67,0	75,0	...	83,1	73,1
Tchad	44,9	46,0	47,0	48,1	39,4	42,6	44,2

Source: PNUD, Rapport sur le développement humain (1995, 1997, 2000, 2002, 2003)

L'arrêt des conflits et des guerres est aussi un signe encourageant pour la gouvernance. Même si des spécialistes affirment que la guerre et les conflits ouverts permettent à des nations d'atteindre une certaine croissance, dans la sous-région, ceux-ci ont plutôt fait reculer les économies et ont augmenté la pauvreté et les endémies dans les pays membres. Ils ont accentué les pillages des ressources naturelles, l'insécurité et en un mot la mauvaise gouvernance.

C'est pour ces raisons que les efforts fournis par les organisations sous-régionales pour mettre fin aux conflits et instaurer la démocratie, nous incitent à affirmer que la bonne gouvernance a des perspectives d'avenir assez positives.

Enfin, les technologies de l'information et de la communication (TIC) représentent un atout considérable pour le renforcement de la gouvernance dans les pays de la sous-région. Un accent particulier devra être mis sur le renforcement des capacités des fonctionnaires et des usagers de ces technologies.

Il faut néanmoins souligner que ces efforts seront vains s'il n'y a pas de changement radical dans le comportement de chaque individu vis-à-vis de la chose publique et si les États ne concentrent pas leurs efforts sur la bonne gouvernance, au lieu de se focaliser exclusivement sur la recherche de la stabilité économique. Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de se lancer plutôt dans les investissements productifs porteurs de revenus pour les populations afin que celles-ci sortent de la pauvreté.

Pendant qu'un certain nombre de changements positifs s'opèrent, quelques mauvaises pratiques de gouvernance persistent en Afrique centrale, telles que le manque de responsabilité et de transparence, l'impunité, l'exclusion, la marginalisation socioéconomique. De même, l'absence de règles et lois, et le non-respect des droits humains continuent de dominer le paysage de la gouvernance dans la sous-région.

Deuxième partie: L'approche centrafricaine de la gouvernance

2.1 Consultation sous-régionale

L'atelier sous-régional préparatoire à l'ADF IV pour l'Afrique centrale et de l'Ouest s'est tenu à Accra, Ghana, du 1 au 3 décembre 2003. Il avait pour but de faciliter les consultations entre les institutions collaborant au Rapport africain sur la gouvernance. Il s'agit pour l'Afrique centrale, des institutions de recherche du Cameroun, du Gabon et du Tchad; pour l'Afrique de l'Ouest, des institutions de recherche du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, du Mali, du Niger, du Nigéria et du Sénégal. Ont aussi pris part des représentants des gouvernements, du secteur privé, des organisations de genre, des ONG, des médias, des institutions intergouvernementales, des groupes de travail sur le VIH/sida, des parlementaires, des académiciens et autres acteurs. Trois discours ont marqué les cérémonies d'ouverture: le premier par le Directeur du Bureau sous-régional de la CEA (CEA-OA) pour Afrique de l'Ouest (CEA-AO), le deuxième par le Ministre de la justice de la République du Ghana et le dernier par le Président du Conseil d'État de la République du Ghana.

Dans son allocution à l'atelier, le Directeur de la CEA-AO a souligné l'importance du processus de l'ADF tout en précisant que l'ADF IV sera renforcé par les résultats empiriques des études entreprises dans les 13 pays africains et par le Rapport africain sur la gouvernance qui en résultera. Le Ministre de la justice et Procureur général de la République du Ghana, l'honorable Papa Owusu Antea, a confirmé l'attachement des gouvernements aux principes, valeurs et pratiques de la démocratie et de la gouvernance qui étend son approche au développement économique sous-régional et continental et à la gestion des conflits. Le Ministre a indiqué que l'atelier donne une occasion de partager et échanger les idées afin de s'approprier les leçons et de développer les meilleures pratiques pour la bonne gouvernance dans la sous-région et au niveau national. Enfin, le Président du Conseil d'État du Ghana, Professeur Alex A. Kwabong, qui a présidé les cérémonies, a indiqué que l'atelier fournit l'occasion idéale pour approfondir les consultations, échanger des idées et trouver un consensus sur le sujet de la bonne gouvernance. Il a souligné que le fait de rassembler un groupe d'acteurs, représentant les segments clés de la société et des experts en gouvernance de différents pays des deux sous-régions de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'ouest, donnait une chance de donner un élan au quatrième Forum pour le développement de l'Afrique et au Mécanisme d'évaluation par les pairs du NEPAD.

2.2 Les défis de la gouvernance et la voie à suivre

La situation qui vient d'être décrite démontre que malgré les nombreux progrès qui doivent encore être accomplis pour atteindre un degré acceptable de gouvernance, d'innombrables efforts ont été entrepris soit par les Gouvernements, soit par les populations elles-mêmes à travers les organisations de la société civile ou par la communauté internationale.

À cet effet, les décisions de l'Union africaine et les objectifs du NEPAD, qui demandent aux pays africains de dépasser l'État national par une décentralisation réelle vers la société, une

intégration régionale et une coopération interafricaine nous semblent opportuns. Il s'agit ici de ramener le pouvoir, la démocratie, la nation et le développement aux niveaux du peuple et de la sous-région. Ces actions, comme nous l'avons souligné plus haut, nécessitent le renforcement des capacités et de plaider pour la mise en place de la bonne gouvernance. Les organisations de la société civile ont un grand rôle à jouer dans ce plaidoyer.

Mais la gouvernance ne se borne pas uniquement à des décisions politiques non appliquées ou à des élections organisées à la hâte, voire truquées. La gouvernance est un processus dynamique de développement politique qui prend en compte les valeurs et la culture démocratiques dans toutes les composantes de la société.

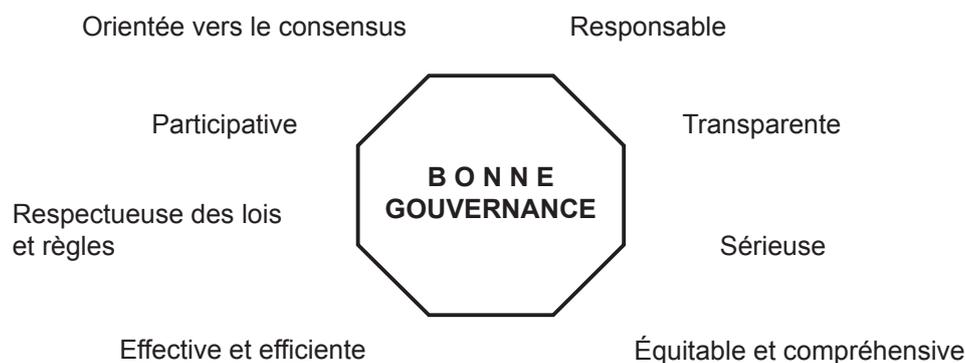
Recommandations générales

Pour que la bonne gouvernance démocratique soit définitivement ancrée dans nos pays, il faut mettre en place et/ou renforcer des institutions viables consistant en:

- Un système de représentation, avec des partis politiques et des groupes de défense d'intérêts qui soient opérationnels;
- Un système électoral garantissant des élections libres et non entachées d'irrégularités et de tricheries, ainsi que le suffrage universel;
- Un système équilibré reposant sur la séparation des pouvoirs judiciaire et législatif;
- Une société civile active, formée et proactive, qui puisse accompagner le gouvernement dans toutes ses actions et le secteur privé dans toutes ses pratiques et proposer des améliorations à vie sociale, économique et politique du pays;
- Des médias libres et indépendants qui respectent l'éthique et la déontologie du secteur;
- Un contrôle effectif des civils sur leur armée et les autres forces de sécurité pour éviter que celles-ci n'abusent des populations;
- Un renforcement de l'éducation des individus afin de leur donner la possibilité de participer plus efficacement au développement socioéconomique de leurs pays;
- Un encouragement au développement de groupes de la société civile et d'autres organisations informelles pour permettre aux institutions démocratiques de mieux représenter l'opinion publique

Recommandations spécifiques

Les caractéristiques d'une bonne gouvernance



1. Représentation politique

- (a) **Faible participation des forces politiques au processus électoral et faible participation des populations aux élections.** On note un désinvestissement et une démotivation de la population vis-à-vis du processus électoral dans plusieurs pays de la sous-région, ce qui entraîne des taux de participation assez faibles aux élections.

Recommandations:

- Créer des commissions électorales indépendantes, là où elles n'existent pas encore;
- Décharger les ministères de l'administration territoriale ou de l'intérieur de l'exclusivité de la conduite du processus électoral;
- Prévoir un pourcentage de voix pour prétendre au remboursement de la caution;
- Renforcer les capacités des forces politiques, à travers l'éducation civique;
- Impliquer les organisations internationales dans le processus électoral, du recensement des électeurs à la proclamation des résultats;
- Impliquer toutes les forces vives de la nation (partis politiques, organisations de la société civile) dans les commissions électorales, afin d'éviter les conflits;
- Exiger des candidats aux élections des programmes qui seront évalués par les électeurs et qui pourront être utilisés pour mobiliser les électeurs;
- Consulter les parlements pour les prises de décisions stratégiques surtout en ce qui concerne des contrats de longue durée sur les biens de la nation tels que les ressources pétrolières, minières et forestières.

- (b) **Faible impact de l'opposition dans la prise de décision au Parlement:** Dans un certain nombre de pays de la sous-région, l'opposition est minoritaire au sein de l'Assemblée nationale quoique représentée dans les commissions parlementaires. Une meilleure participation de l'opposition aux débats pour suppléer à ce déséquilibre nécessite des actions telles que la formation et la procédure de recevabilité des lois.

Recommandations:

- Renforcer les capacités des députés de l'opposition;
 - Réviser les mécanismes de recevabilité des propositions de lois;
 - Initier les députés aux débats parlementaires.
- (c) **Déficit d'éducation civique des citoyens et de la société civile:** L'information relative au processus de la gouvernance n'est pas à la disposition de tous les partenaires, et requière une plus grande vulgarisation de tous les textes.

Recommandations:

- Intégrer les plans d'information, d'éducation et de communication dans les programmes de bonne gouvernance.
- (d) **Implication de la société civile à la gestion des affaires publiques.** Dans la gouvernance, le rôle de l'État est d'aider à améliorer l'environnement économique

et social en impliquant tous les acteurs sociaux. La société civile, depuis les années 1990, a émergé dans un contexte où ces acteurs apparaissent comme opposés à l'État. D'où la méfiance des pouvoirs publics à leur égard. Pourtant, dans la gouvernance, la société civile est appelée à devenir un partenaire de l'État. Il apparaît nécessaire de l'organiser et de l'impliquer.

Recommandations:

- Recenser les organisations de la société civile régulièrement déclarées;
- Élaborer une banque de données;
- Accompagner la mise en place des réseaux, en vue du renforcement des capacités de la société civile, et établir ainsi les bases d'un partenariat avec l'État, le secteur privé et les partenaires au développement;
- Amener l'État à aider la société civile à mieux s'organiser.

2. Efficacité institutionnelle

- (a) **Problèmes liés au fonctionnement du pouvoir exécutif.** L'absence d'une notion de service public se traduit par la non-application des règles et procédures.

Recommandations:

- Respecter et appliquer les textes en vigueur;
 - Mettre en place des plans de carrière des agents de l'État;
 - Prendre en compte des grades dans les nominations aux différents postes de responsabilité;
 - Améliorer le pouvoir d'achat des agents de l'État.
- (b) **Problèmes liés au fonctionnement du pouvoir législatif.** Pour améliorer la gouvernance, il faut s'attaquer au problème de la non-application des règles et procédures qui résulte de l'absence d'une notion de service public.

Recommandations:

- Renforcer les capacités institutionnelles et humaines des députés;
 - Élaborer un statut de l'opposition;
 - Améliorer la représentation de l'opposition dans la composition des commissions;
 - Mettre en place des mécanismes de financement public des partis politiques et des campagnes électorales.
- (c) **Problèmes liés au fonctionnement du pouvoir judiciaire.** L'absence de notion service public mine le processus de gouvernance en Afrique centrale.

Recommandations:

- Renforcer l'indépendance des magistrats et du système judiciaire;
 - Renforcer le principe de l'inamovibilité des juges du siège;
 - Élever le niveau de formation des magistrats et harmoniser cette formation.
- (d) **Lacune des systèmes électoraux:** Les systèmes électoraux ont beaucoup de lacunes dans leur fonctionnement. Ces lacunes engendrent des tensions dans le processus

électoral et créent parfois des conflits.

Recommandations:

- Vulgariser tous les textes relatifs à la vie du citoyen;
 - Créer un poste de médiateur de la République dans les pays où ce poste n'existe pas encore.
- (e) **Problème de la décentralisation.** La décentralisation est un élément essentiel de la gouvernance. Cependant, dans plusieurs pays de la sous-région, le processus de décentralisation en est encore à ses débuts et doit être renforcé.

Recommandations:

- Renforcer les capacités institutionnelles et humaines des collectivités locales;
- Transférer des compétences et des moyens indispensables à leur fonctionnement.

3. Gestion économique

Problèmes liés à la gestion économique. Sans une meilleure collecte et allocation des ressources, la gouvernance économique restera une source de tension. En outre, sans un environnement macroéconomique, juridique et judiciaire propice aux investissements, le problème lié à la gestion économique et financière rendra difficile l'amélioration de la gouvernance en Afrique centrale. Cette situation est caractérisée par: l'allocation inefficace des ressources; le manque de transparence dans la gestion publique; la faible mobilisation des ressources propres; la faible implication des organisations de la société civile aux programmes de développement; l'environnement macroéconomique et judiciaire inadéquat pour la promotion du secteur privé; le faible accès aux services socioéconomiques et aux infrastructures de base; ainsi qu'à l'emploi et à la formation professionnelle.

Recommandations

- Orienter l'allocation des ressources en fonction des priorités identifiées dans les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP);
- Procéder à la décentralisation et au renforcement des capacités des services de collecte;
- Procéder aux contrôles physiques des dépenses;
- Assainir la chaîne de la dépense publique;
- Assainir l'environnement juridique et judiciaire pour sécuriser les investissements;
- Simplifier les formalités administratives en matière de création des entreprises;
- Appliquer les critères de convergence macroéconomique (respect des réformes fiscal-douanières de la CEMAC);
- Promouvoir le droit OHADA;
- Associer le secteur privé à l'élaboration de la politique économique ;
- Promouvoir la libéralisation des échanges;
- Appliquer les textes de la CEMAC et de la CEEAC sur la libre circulation des personnes et des biens;
- Réduire les coûts d'accès aux services sociaux de base;
- Élaborer des textes impliquant dorénavant la société civile dans les stratégies de développement;

- Encourager la transformation sur place des ressources naturelles afin de créer des emplois;
- Promouvoir une politique d'adéquation formation/emploi.

4. Questions diverses

- (a) **Participation des femmes.** Le rôle des femmes n'est pas bien spécifié dans le processus de la gouvernance au niveau de plusieurs pays. Pourtant les femmes participent au développement socioéconomique de tous les pays.

Recommandations:

- Instituer un système de quotas ou de parité, selon les pays;
 - Renforcer les capacités des femmes pour leur participation efficace à la gestion des affaires publiques;
 - Mettre en place des organisations féminines pour la promotion de la femme.
- (b) **Capacités et indépendance des médias.** Le rôle et l'implication des médias sont essentiels pour la bonne marche de la gouvernance, particulièrement dans les processus électoraux.

Recommandations:

- Renforcer les capacités institutionnelles et humaines;
 - Appliquer les textes prônant le libre accès aux médias du service public;
 - Impliquer les hommes et les femmes des médias dans la mise en œuvre des programmes de bonne gouvernance.
- (c) **Gouvernance traditionnelle.** On note une faible appropriation de la gouvernance moderne par les communautés de base. Cette situation mérite d'être corrigée.

Recommandations:

- Impliquer les chefs traditionnels dans les campagnes d'information sur la gouvernance.
- (d) **Impact du VIH/sida sur la gouvernance.** La pandémie du VIH/sida est devenue depuis les années 1990 le fléau qui décime des millions de personnes par an dans une grande partie des pays de l'Afrique centrale. En effet, cette maladie, amplifiée par le paludisme et la tuberculose, détruit des familles entières et engendre une forte perte en main-d'œuvre valide, surtout dans les zones rurales et péri-rurales. Les pays de la sous-région devront donc prendre des actions concertées, tout en mettant en place des stratégies de lutte contre cette pandémie.

Recommandations:

- Mettre en œuvre les décisions prises lors d'ADF II ainsi que lors du Sommet des Chefs d'État sur le sida tenu à Abuja;
- Négocier en bloc avec les grandes firmes pharmaceutiques, en vue d'obtenir des médicaments à des coûts raisonnables pour la prévention et le traitement du VIH/sida.

- (e) **Gouvernance et processus d'intégration économique régionale.** Les pays de la sous-région n'appliquent pas les décisions et engagements pris au niveau des Communautés économiques régionales. Le passage à la pratique des lois communautaires par rapport aux lois nationales a toujours été un facteur qui retarde l'intégration régionale. Ces problèmes doivent être résolus pour atteindre l'objectif d'intégration africaine.

Recommandations:

- Déléguer les pouvoirs aux regroupements et mécanismes sous-régionaux;
 - Renforcer les capacités des institutions communautaires (Parlement, Cour de justice, etc.).
- f) **Participation des jeunes au processus de la gouvernance.** Le rôle des jeunes n'est pas bien spécifié dans le processus de la gouvernance dans la plupart des pays de la sous-région. Pourtant, ceux-ci sont appelés à appliquer les règles de la bonne gouvernance quand ils seront aux affaires.

Recommandations:

- Impliquer les jeunes dans la diffusion et la pratique de la bonne gouvernance;
 - Introduire, dès l'école primaire, des enseignements sur la démocratie, la bonne gouvernance et l'intégration économique.
- g) **Paix, stabilité et sécurité.** Il ne peut y avoir de bonne gouvernance que dans un contexte de paix, de stabilité et de sécurité.

Recommandations:

- Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité aux niveaux national et sous-régional;
- Créer des emplois pour les jeunes afin qu'ils ne soient pas tentés par le gain facile (enrôlement dans des milices ou rebellions, trafic et consommation de drogues, prostitution, etc.).

Troisième partie: Matrice du plan d'action

QUESTION/PROBLÈME	RECOMMANDATIONS	STRATÉGIE	ACTEURS	RESSOURCES
<p>Systèmes électoraux, codes de conduite et lois</p> <p>Faible confiance des citoyens vis-à-vis de l'État</p>	<p>Entreprendre des réformes légales et électorales</p> <p>Améliorer la participation des partis politiques et encourager une plus grande implication de la population dans le processus électoral et dans la gouvernance</p>	Approche multi-sectorielle	Commissions électorales, ministère de l'administration territoriale, pouvoirs judiciaire et exécutif, organisations internationales, partis politiques, organisations de la société civile	
Faible implication de l'opposition dans la prise de décision au parlement	Entreprendre des réformes parlementaires, donner le pouvoir de décision aux parlementaires, promouvoir le renforcement des capacités		Assemblées nationales, députés de l'opposition, pouvoir exécutif	
Faible civisme	Promouvoir l'éducation à la citoyenneté afin d'accroître la conscience civique		Société civile, institutions d'éducation civique, citoyens, organisations internationales, partis politiques et éducation nationale	
Faible implication de la société civile dans la promotion de la bonne gouvernance	Recenser les organisations de la société civile pour élaborer une banque de données et entreprendre le renforcement des capacités des organisations de la société civile		Société civile, secteur privé, partenaires au développement, organisations internationales, partis politiques	
Impunité, corruption, arbitraire dans le recrutement et les nominations des fonctionnaires	Renforcer les capacités des recruteurs Améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires		Pouvoir exécutif, société civile, institutions et instances de supervision	
Corruption, déficit de formation des parlementaires	Renforcer les capacités des parlementaires		Assemblées nationales, organisations internationales, partis politiques, organisations de la société civile, pouvoir exécutif	

Corruption, lenteurs judiciaires, manque de probité morale, déficit de connaissance du droit par les populations	Renforcer les capacités des populations en matière de droit élémentaire et de civisme	Pouvoirs judiciaire et exécutif, organisations internationales, société civile, institutions et instances de supervision	
Faibles capacités institutionnelles et humaines des collectivités locales	Renforcer les capacités institutionnelles et humaines des collectivités locales	Pouvoirs exécutif, collectivités locales, société civile, organisations internationales	
Mauvaise gestion économique et manque de responsabilité et de transparence	Renforcer les capacités managériales des entrepreneurs, particulièrement ceux du secteur informel	Pouvoirs exécutif et judiciaire, collectivités locales institutions régionales, organisations internationales, société civile, secteur privé	
Faible participation des femmes à la gestion des affaires publiques	Promouvoir l'aspect genre à tous les niveaux socioéconomique et permettre aux femmes d'avoir accès à tous les postes de responsabilité et de prise de décisions	Pouvoir exécutif, société civile, organisations internationales et organisations de femmes	
Faible capacité des médias et absence de libre accès aux médias du service public	Renforcer les lois régissant la liberté de presse et d'expression et renforcer les capacités des personnels des médias dans le respect de la déontologie de la presse et de la communication	Personnels des médias, population civile, États	
Faible intégration de la gouvernance traditionnelle dans le système moderne de gouvernance	Renforcer les capacités des chefs traditionnels dans la gouvernance moderne et les encourager les chefs traditionnels à s'impliquer davantage dans les prises de décisions concernant leurs populations	Chefs traditionnels, pouvoir exécutif, société civile, pouvoir législatif, organisations internationales	

Épidémie du VIH/sida, paludisme et autres maladies endémiques	<p>Mener une lutte contre le sida et les autres maladies en mettant en place des programmes de sensibilisation et de recherche</p> <p>Engager des discussions avec les producteurs de médicaments pour obtenir des tarifs à la portée des bourses africaines;</p> <p>Encourager les chercheurs africains à s'investir davantage dans la recherche de médicaments à base des plantes médicinales locales</p>	Société civile, Chefs d'État, organisations internationales, institutions régionales, pouvoir législatif, organisations internationales sous-régionales	
Faible implication des jeunes dans les processus de la bonne gouvernance	Organiser les jeunes et renforcer leurs capacités dans le domaine de la bonne gouvernance	Société civile, système d'éducation	
Nombreux conflits déstabilisant la région	Procéder à une ouverture démocratique et bien partager les revenus,	Institutions régionales, pouvoir exécutif, organisations internationales	
Conformité des politiques nationales aux arrangements d'intégration économique régionale	Instaurer une culture de l'intégration, organiser des réunions ou conférences de plaidoyer pour l'intégration économique	Pouvoir exécutif, organisations internationales, société civile, secteur privé, pouvoir législatif, organisations communautaires.	

Références

Commission économique pour l'Afrique, Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale (CEA-AC). 2002. «La bonne gouvernance en Afrique centrale».

Commission économique pour l'Afrique, Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale (CEA-AC). 2001. «Mission report on capacity assessment to identify collaborating research institutions to administer research instruments for monitoring good governance in Africa».

Commission économique pour l'Afrique, Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale (CEA-AC). 2001. «Expérience camerounaise en matière de réforme administrative et de gouvernance dans la perspective de NTIC». Conférence-débat sur les technologies de l'information et de la communication au service de la bonne gouvernance et de la décentralisation administrative. Yaoundé.

Commission économique pour l'Afrique, Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale (CEA-AC). 2002 et 2003. «Les économies de l'Afrique centrale».

Commission économique pour l'Afrique (CEA). 1999. «Indicators for monitoring progress towards good governance».

Daniel Kaufmann et Mark Nelson. 2002. «The World Bank Institute Media, Good Governance & the Economy: Transparency & Accountability for Development Impact».

Djibril Benamrane. 1998. «Bonne gouvernance et globalisation».

European Centre for Development Policy Management (ECDPM), Anje Kruiter. 1996. «Good governance for Africa: Whose governance?».

Kunle Amuwo. 2002. «Globalisation, NEPAD and the governance question in Africa». African Studies Quarterly 6, no.3.

Léon Bertrand Ngouo. 2003. «La réforme administrative et la lutte contre la pauvreté et les exclusions: Quelle contribution attendre de la société civile?».

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2001. Development Centre, Federico Bonaglia, Jorge Braga de Macedo et Maurizio Bussolo. «How Globalization Improves Governance: Technical Papers N° 181».

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 1997. «Lessons from experience in selected areas of support for participatory development and good governance». Final report of the ad hoc working group on participatory development and good governance, part 1 & 2.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). 2003. «Governance for sustainable human development: UNDP priorities in support of good governance».

Programme des Nations Unies pour le développement – Tchad (PNUD-Tchad). 2000 «La contribution du système parlementaire au renforcement de la gouvernance au Tchad». Quatrième Forum Africain sur la gouvernance. Kampala.

Rogers W' O Okot-Uma. 2001. «Electronic Governance: Re-inventing Good Governance». *The Common wealth Secretariat, London.*

Roger Yomba Ngué. 2002. «Démocratie et bonne gouvernance: sources et résultats de la paix».